

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Pierre Lyon, du 11 octobre 2000, intitulée: «Interrogation sur la Potinière».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Faisant suite aux travaux de rénovation – qui durent depuis quelques années – de la Potinière, laquelle a été gérée par différents tenanciers, une soumission publique est mise en route pour trouver un nouveau tenancier.

Peut-on savoir si le choix du nouveau tenancier est déjà fait, cela avant la fin des travaux, car des soumissionnaires ont déjà reçu une réponse de non-entrée en matière, soit un refus?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Suite au vote du Conseil municipal, en date du 12 octobre 1999, d'un crédit de 1 860 100 francs pour la rénovation complète de la Potinière, une offre publique a été publiée pour l'attribution du fermage de cet établissement.

Un examen approfondi des dossiers de candidature a permis à la Ville de Genève de porter son choix sur une équipe dynamique et professionnelle possédant, malgré sa relative jeunesse, plusieurs années d'expérience dans la gérance d'établissements publics.

Ces futurs exploitants ont d'ores et déjà été intégrés aux travaux de rénovation et ont formulé diverses remarques prises en compte lors de leur réalisation.

Corollaire de ce choix, et afin d'éviter de laisser de vains espoirs aux candidats qui n'ont pas été retenus, des réponses ont été adressées à toutes les personnes ayant déposé un dossier de candidature auprès de la Gérance immobilière municipale.

Le Conseil administratif se réjouit de la réouverture prochaine de ce lieu symbolique de notre cité et considère que cette nouvelle gérance est en mesure de gérer de manière optimale cet établissement, relevant le défi consistant à passer d'une ouverture saisonnière à une exploitation annuelle dès la fin de l'été 2001, selon les prévisions d'achèvement des travaux de rénovation.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Pierre Muller*

Le 7 mars 2001.